

2019-2020

UNIVERSITÉ
LIBRE DE
BRUXELLES

ULB

Guide
de l'étudiant·e

**Faculté
de Droit et
de Criminologie**



informations
générales

BIENVENUE DANS LE MASTER DE SPÉCIALISATION EN DROIT EUROPÉEN	3
LES ÉTUDES EUROPÉENNES À L'ULB.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
UNE OFFRE TRÈS COMPLÈTE ET DIVERSIFIÉE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
INFORMATIONS LIÉES AU COVID-19	4
VOS CONTACTS POUR CE MASTER	5
ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ÉTUDIANTS.....	6
INSCRIPTIONS.....	7
SÉANCE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS.....	7
L'ANNÉE ACADÉMIQUE	7
HORAIRES DE COURS.....	7
PORTAIL MONULB	7
MASTER	8
COVID-19.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
EVALUATIONS ET EXAMENS.....	9
TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES	10
ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES	11
ET ACCÈS AU MATÉRIEL INFORMATIQUE.....	11
COURS DE LANGUES	12
BESOIN D'AIDE?	12
LA VIE QUOTIDIENNE À L'INSTITUT	13
LE CALENDRIER ACADÉMIQUE	14
COORDONNÉES DE L'IEE	15

Bienvenue dans le Master de spécialisation en droit européen

Le Master de spécialisation en droit européen vous permettra de développer une expertise reconnue en droit de l'Union européenne, et de profiter de la localisation exceptionnelle qu'offre l'ULB à cet égard.

Le cursus forme les étudiant·e·s à la pratique du droit européen, tout en leur permettant d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires afin d'anticiper l'évolution, durant leurs carrières professionnelles, d'un droit en constante mutation. Pour satisfaire à cette exigence, le corps académique est composé de chercheur·e·s de haut niveau, rattaché·e·s à l'ULB mais aussi à d'autres universités internationales (Institut Universitaire Européen de Florence, HEC Paris, etc. ...) ainsi que d'avocat·e·s réputé·e·s ou de membres des institutions européennes (Cour de Justice de l'Union européenne, Commission européenne, etc. ...).

Cette formation exigeante requiert de la part de chacun·e d'entre vous un travail soutenu et une implication constante tout au long de l'année académique.

Le programme s'appuie, d'une part, sur le Centre de droit européen de la Faculté de Droit qui dispose d'équipes de recherches spécialisées en droit pénal européen, en droits fondamentaux, en droit européen de l'asile et de l'immigration ainsi qu'en droit économique. Il s'appuie, d'autre part, sur l'Institut d'Etudes Européennes de l'ULB, créé en 1964 par Ganshof van der Meersch et Paul-Henri Spaak. Celui-ci développe, depuis sa création, des recherches interdisciplinaires sur l'intégration européenne, qui lui ont valu d'être reconnu Centre d'excellence Jean Monnet et de constituer un lieu de débat renommé sur les différentes étapes de la construction européenne

En optant pour le MAS en droit européen à l'ULB, vous faites le choix d'intégrer une université située au cœur de l'Europe, à deux pas de la plupart des institutions européennes autour desquelles gravite une multitude d'acteurs gouvernementaux ou de représentants de la société civile. Vous bénéficierez de l'attrait qu'exerce l'Institut d'études européennes sur les hauts fonctionnaires, les décideurs politiques et praticien·ne·s de l'Europe qui collaborent à ses enseignements, à ses recherches ainsi qu'aux nombreuses conférences qu'il organise.

En 2019-2020, le Master de spécialisation en droit européen a accueilli quelques 43 étudiant·e·s mais, en cinquante ans, c'est plus de 3000 personnes qu'il a diplômées. Et, comme les brillantes carrières de nombre de ses ancien·ne·s étudiant·e·s l'illustrent, ce programme d'enseignement ouvre des perspectives professionnelles enrichissantes dans des horizons très divers : les institutions européennes, les administrations nationales et régionales, le secteur privé, le monde académique et la recherche, les lobbys, groupes d'intérêt ou think tanks, les organisations internationales...

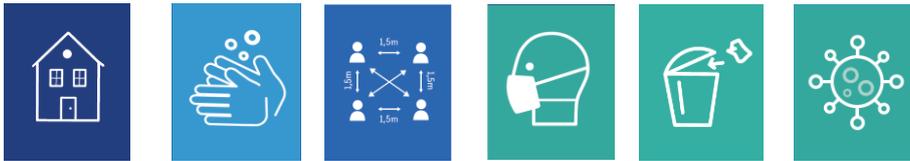
Prof. Emmanuelle Bribosia
Responsable académique du MAS en droit européen

Informations liées au Covid-19



La rentrée académique se fera sous le **code jaune** (On constate une transmission du virus limitée, une vigilance accrue est donc recommandée. Les contacts entre les porteurs potentiels sont limités. Les contacts nécessaires sur le plan fonctionnel peuvent continuer sous réserve des mesures de sécurité applicables).

Veuillez consulter le lien <https://actus.ulb.be/fr/actus/coronavirus-covid-19-informations-et-mesures> pour suivre les dernières informations sur les mesures prises par l'ULB.



Pour vous protéger et pour protéger les autres, respectez les mesures d'hygiène et gardez vos distances.

- Si vous êtes malade, restez chez vous.
- Lavez-vous les mains régulièrement.
- Gardez la distance de sécurité avec les autres (1,50m).
- Le **port du masque** est **obligatoire** sur le campus et pendant le cours.
- Utilisez des mouchoirs à usage unique et nettoyez vos équipements (claviers, smartphones).
- Si vous êtes testé positif au coronavirus, signalez-le à l'adresse covid@ulb.be.

Dans les auditoriums de plus de 50 étudiants inscrits, seule une place sur deux peut être occupée.

Tous les cours, même s'ils sont donnés en présentiel, seront également disponibles en ligne (grâce par exemple à un enregistrement en direct depuis la salle de cours via Teams, ou grâce à un enregistrement en différé, ou encore grâce à la publication d'un contenu équivalent).

Tous les cours en présentiel commenceront 15 min après la plage horaire habituelle et se termineront 15 min avant. Le matériel partagé et les surfaces (tables, tablettes) doivent être nettoyés à chaque fin de cours par les utilisateurs sortants.

Les cours organisés en présentiel sont susceptibles de passer en distanciel à tout moment en cas de recrudescence de l'épidémie, ou en cas de quatorzaine imposée à tout l'auditoire. Le cas échéant, vous en serez informés par les canaux de communication habituels (GeHoL, UV, MonULB).

Un système de réservation a été implémenté pour l'accès aux bibliothèques de l'ULB (<https://bib.ulb.be/fr/services/reservation-dune-place>).

Vos contacts pour ce Master

La coordinatrice académique du Master de spécialisation droit européen est le professeur **Emmanuelle Bribosia** (Emmanuelle.Bribosia@ulb.be).

Elle est disponible sur rendez-vous à prendre par e-mail.

L'assistante académique en charge de la coordination du MAS en droit européen est **Areg Navasartian Havani** (Areg.Navasartian.Havani@ulb.be).

Elle tient une permanence le mercredi après-midi de 14h à 16h. En cas de question urgente, elle est également disponible sur rendez-vous à prendre par e-mail.

Le **secrétariat** du Master de spécialisation en droit européen est assuré par **Françoise Vanden Broeck** (Francoise.Vanden.Broeck@ulb.be). Il est accessible les lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 16h00 à l'Institut d'études européennes (Av. F. D. Roosevelt 39, Bureau 39.101)

Mme Vanden Broeck pourra vous aider et vous conseiller utilement pour tous les problèmes administratifs et académiques que vous pourriez rencontrer pendant vos études.

Évaluation des enseignements par les étudiants

Les étudiants sont invités chaque année à donner leur avis sur les enseignements, les enseignants et les assistants par le biais des avis pédagogiques. Ces avis prennent la forme de questionnaires par lesquels les étudiants évaluent les prestations de leurs enseignants et assistants. La récolte de ces avis se fait par voie électronique et de manière anonyme. Les avis pédagogiques sont essentiels pour les professeurs et pour les assistants. C'est grâce à cette évaluation qu'ils pourront, le cas échéant, tenir compte des remarques formulées sur l'organisation de leurs cours. En outre, ces avis rentrent en ligne de compte pour le renouvellement des mandats ou pour les promotions dans le corps académique et scientifique.

Après la collecte, une commission pédagogique est chargée d'analyser les avis. Les représentants étudiants ont un rôle déterminant à jouer au sein de cette Commission.

Votre participation est donc très importante.

Inscriptions

Tout-e étudiant-e doit être inscrit-e à l'ULB en respectant le calendrier publié sur le site du service des inscriptions <http://www.ulb.ac.be/enseignements/inscriptions/index.html>. Sans paiement des droits d'inscription ou de l'acompte minimum requis, vous n'aurez pas de carte d'étudiant ni d'adresse e-mail, ni accès à l'Université Virtuelle. L'horaire du service des inscriptions est le suivant : du lundi au vendredi de 9h à 12h et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h.

Séance d'accueil des étudiants

A l'occasion de la rentrée académique, une séance d'accueil pour tou·te·s les étudiant·e·s des différents programmes en études européennes se déroulera à l'Institut d'études européennes le **Vendredi 11 septembre 2020 de 9h00 à 12h30**. Attention, vu les conditions sanitaires, l'inscription est obligatoire : <https://www.iee-ulb.eu/evenements/formations/seance-daccueil-des-nouveaux-etudiant-e-s-de-liee-ulb-2020/>

Nous vous souhaitons une excellente année académique !

L'année académique

L'année académique est organisée en trois quadrimestres :

- le premier commence le 14 septembre 2020.
- le deuxième commence le 4 février 2021.
- le troisième débute le 28 juin 2021.

Les cours sont normalement dispensés sur le premier ou le deuxième quadrimestre, à raison de deux ou trois heures par semaine.

Pour consulter le calendrier académique complet voir infra ou consulter le lien : <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/calendrier-academique-harmonise-2020-2021-en-sequence-de-semaines> .

Horaires de cours

Les horaires des cours sont publiés dans GEHOL auquel vous pouvez accéder via le portail [MonULB \(http://monulb.be\)](http://monulb.be).

Portail MonULB

Le portail MonULB (<http://monulb.be>) est votre point d'entrée personnalisé avec votre faculté et les services offerts par l'ULB (valves électroniques, les horaires de cours et l'accès à tous vos services en ligne). Toutes les informations relatives aux horaires de cours, aux horaires d'examen ainsi que les notes d'examen y sont disponibles.

Nous vous invitons à consulter tous les jours les annonces facultaires (sur le portail MonULB) qui vous informeront de toute modification ou de tout avis éventuel. C'est par excellence l'interface de communication entre l'Institut et les étudiants, et entre les enseignants/assistants et les étudiants. Elles doivent donc être impérativement consultées quotidiennement.

Le portail MonULB vous donne aussi accès à l'Université Virtuelle, le campus virtuel officiel de l'ULB (<https://uv.ulb.ac.be/login2/index.php>), où vous trouverez les notes de cours et autres documents mis à votre disposition par les professeurs et assistants.

Programme du MAS en droit européen

Le Master de spécialisation en droit européen est structuré de la manière suivante :

Il comprend un **tronc commun** obligatoire pour tous les étudiants (droit constitutionnel européen, protection juridictionnelle dans l'Union européenne, droit des relations extérieures de l'Union européenne, Basics of EU Competition Law, Internal Market with a focus on free movement of goods).

S'ils le souhaitent, les étudiants auront, en outre, la possibilité d'axer leur cursus sur un domaine de pointe du droit européen, qu'il s'agisse du « **Droit économique européen** » ou de l' « **Espace de liberté, de sécurité et de justice** ».

Enfin, les étudiants devront rédiger un **travail de fin d'études** sous l'une des trois formes suivantes :

- TFE « **recherche** » classique sur un sujet relatif au droit européen ;
- TFE **professionnalisant** combiné à un stage ;
- TFE sous forme de participation (sujette à sélection) à un **concours de plaidoirie**.

Le choix du type de TFE (recherche, professionnalisation ou participation à un concours de plaidoirie) ainsi que de la spécialisation, doit être fait, via le portail MonULB, pour le **31 octobre 2020** au plus tard.

Attention, cette démarche est impérative !

Vous ne serez autorisé à présenter vos examens que si vous avez rempli cette formalité.

Une présentation détaillée du programme d'enseignement du MAS en droit européen est disponible à l'adresse suivante : <https://www.iee-ulb.eu/formations/masters/master-specialisation-droit-europeen/> .

Evaluations et examens

Il y a trois principaux types d'évaluation d'un enseignement ou d'un séminaire : un examen écrit, un examen oral, ou la réalisation d'un travail écrit. Chaque enseignant précise, dès le début du cours et dans la fiche descriptive, la modalité d'évaluation retenue.

Chaque année d'étude comprend deux sessions d'évaluation.

La première session intervient en janvier pour les activités d'apprentissage se terminant en décembre et fin mai/début juin, pour les activités d'apprentissage du deuxième quadrimestre. **Attention**, il s'agit donc d'une **seule session**, se déroulant en deux périodes.

Un étudiant ajourné en première session d'évaluation peut demander son inscription à la seconde session qui commence vers la mi-août. Nous attirons votre attention sur le fait qu'une inscription est ici nécessaire. Si vous avez été ajourné par le jury de délibération en juin, vous devez impérativement vous inscrire à la deuxième session via le portail MonUlb dans le délai fixé par le règlement des examens. Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez pas passer votre deuxième session.

En seconde session, l'étudiant repasse obligatoirement et uniquement tous les cours pour lesquels il n'a pas obtenu la note de 10/20 au moins lors de l'évaluation de première session.

Les conditions de réussite sont fixées dans le règlement des évaluations et des jurys. En quelques mots, pour réussir sa session d'examen, il faut obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 sur l'ensemble de ses examens et n'avoir aucune note inférieure à 10/20. En deçà de ces conditions, l'étudiant est en situation d'échec, que doit apprécier souverainement le jury de délibération.

Le règlement des examens peut être consulté sur le site de l'ULB (<http://www.ulb.ac.be>) ou via la page dédiée « [Campus numérique](#) » du site de l'IEE. Il est aussi disponible auprès de Madame Françoise Vanden Broeck (Francoise.Vanden.Broeck@ulb.be).



Des aménagements pourraient être nécessaires en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Il est possible que les examens seront organisés à distance via l'outil Teams ou Université Virtuelle.

Travail de fin d'études

Pour les modalités des différents travaux de fin d'études, il est renvoyé au règlement du TFE disponible sur le site de l'IEE à la page « [Campus numérique](#) ». Ce document contient les critères d'évaluation et les exigences concernant la réalisation du TFE.

Remarque importante

Sachez que le plagiat est sévèrement sanctionné et signifie l'ajournement pur et simple. Ceci vaut également pour les travaux écrits.

Accès aux bibliothèques et accès au matériel informatique

Située au cœur du bâtiment H, au premier étage, la **Bibliothèque de droit** deviendra rapidement un outil fondamental pour vos études. Vous y trouverez tout ce qu'un étudiant en droit recherche :

- Ses collections couvrent tous les domaines du droit, tant belge que français, européen ou encore international public et privé. elles comprennent aussi du droit comparé et certains ouvrages et revues de différents pays.
- Un accès à des ressources électroniques comme des bases de données juridiques ou des périodiques en ligne.
- Un vaste espace de travail : une grande salle de lecture dans sa partie centrale, un « séminaire » où vous pourrez accéder aux revues de l'année en cours, ainsi que des zones cloisonnées spécifiquement consacrées aux travaux de groupes ;
- Des PC vous permettant d'accéder à Internet et aux ressources juridiques électroniques. Parmi ceux-ci, 25 sont spécifiquement réservés aux étudiants de droit et disposent de tous les programmes bureautiques nécessaires à la réalisation de vos travaux. Pour y accéder, vous devrez vous inscrire auprès du gestionnaire informatique, Alexandre Spetschinsky (02 650 61 61 ou helpdesk-droit@ulb.ac.be).
- Un local comportant cinq photocopieuses ;
- Un accès Wi-Fi vous permettant d'utiliser votre propre PC portable.

Les horaires :

La Bibliothèque de droit distingue trois périodes dans votre année universitaire :

- Durant la période des travaux pratiques, la bibliothèque ouvre ses portes en semaine, de 9 h à 19 h, et le samedi, de 10h30 à 17h30;
- en période d'examens, la bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 19h;
- en période de vacances, la bibliothèque reste accessible tous les jours de la semaine, de 9h à 17h.

La Bibliothèque de l'Institut d'études européennes, dénommée « Centre de documentation européenne », est hébergée à la Bibliothèque Centrale des Sciences humaines (Bâtiment NB) au 4^e niveau, local 4.158 (http://www.netvibes.com/cdeurope#EDC_info). Les heures d'ouverture sont identiques à celles de la bibliothèque centrale.

Madame Véronique Kubben (Veronique.Kubben@ulb.ac.be) se tient, à cet endroit également, à la disposition des étudiants pour toute aide dont ils auraient besoin.

Des ordinateurs sont mis à la disposition des étudiant(e)s de l'IEE par la Faculté de Philosophie et Sciences sociales dans des locaux situés dans le couloir reliant le Bâtiment Janson au Bâtiment H. Tout étudiant régulièrement inscrit a droit à une adresse e-mail par l'intermédiaire de l'ULB (se connecter par l'adresse internet de l'ULB <http://www.ulb.ac.be/tools/comptes.html>) et peut la consulter via Webmail.

En plus des salles d'études de la Bibliothèque centrale, l'ULB met à votre disposition des salles d'études complémentaires durant les examens (voir notre page « Student's Corner » sur le site de l'IEE).



En raison de la situation sanitaire, la bibliothèque de l'ULB a implémenté un système de réservation des places. Pour plus d'informations, consultez <https://bib.ulb.be/fr/services/reservation-dune-place>

Cours de langues

Nous rappelons que les étudiants du Master de spécialisation en droit européen sont présumés maîtriser les deux langues (français-anglais) au moins de manière passive. Le programme ne prévoit donc pas de cours de langues.

Les étudiants désireux d'approfondir leurs connaissances linguistiques peuvent toutefois s'adresser à:

La Fondation 9:

Avenue Louise, 479

B – 1050 Bruxelles

Tel. +32 2 627 52 52

L'EPFC (enseignement de promotion et de formation continue) :

situé au Campus de la Plaine

Tel. +32 2 650 59 59 ou +32 2 650 51 39

Besoin d'aide?

N'hésitez jamais à solliciter de l'aide auprès du secrétariat, de la coordinatrice académique ou de l'assistante académique du Master de spécialisation ou des enseignants. Nous sommes là pour vous aider et vous soutenir.

Par ailleurs, l'ULB propose un ensemble de services destinés aux étudiants qui sont confrontés à certaines difficultés plus personnelles. Ces services sont présentés sur le site Web de l'Université.

La vie quotidienne à l'ULB, l'Institut d'Etudes européennes et la Faculté de Droit et de Criminologie

Actualités

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le portail [MonULB](#) où figurent toutes les communications officielles qui leur sont destinées concernant les cours, les examens, etc (également faites par annonce facultaire électronique). De nombreuses informations relatives à la recherche et aux événements organisés sont également à leur disposition sur le site internet du Centre de droit européen, à l'adresse suivante : [cde.ulb.be](#) ainsi que sur le site internet de l'Institut, à l'adresse suivante : [http://www.iee-ulb.eu/](#). Consultez régulièrement la rubrique « news/événements » et abonnez-vous à nos mailing list.

Commenté [BE1]: Ajouter un hyperlien

Comment s'y retrouver sur le campus et trouver un auditoire ?

L'identification des auditoires commence toujours par une ou plusieurs lettres suivie(s) d'un chiffre et d'un numéro :

- la première lettre indique le bâtiment,
- la deuxième lettre signale la porte d'entrée,
- le premier chiffre indique le niveau,
- les chiffres suivants renseignent le numéro du local.

La grande majorité des cours et de votre vie universitaire se déroulera sur le campus du Solbosch dont le plan se trouve sur la page : [http://www.ulb.be/campus/solbosch/plan.html](#).

Afin de rendre agréable pour tous (étudiants, professeurs, personnel,...) la vie quotidienne dans notre Institut, nous insistons vivement sur le respect de quelques consignes.

Nous vous demandons donc :

- de veiller à la propreté des locaux que vous occupez (ne pas laisser traîner de débris dans les locaux de cours et de séminaires,...)
- de ranger les chaises des locaux que vous quittez.

En outre, nous signalons qu'il est strictement interdit de modifier ou d'enlever les avis affichés aux valves. Enfin, toute communication que vous souhaiteriez y voir figurer pour l'information des autres étudiants doit être préalablement soumise à la directrice de l'IEE par l'intermédiaire de Mme Vanden Broeck.



Le calendrier académique

Vendredi 11 septembre : Séance d'accueil des étudiant·e·s à l'Institut d'Etudes européennes et dans le MAS en droit européen

Lundi 14 septembre 2020 : Début de l'année académique. Ouverture des cours.

Lundi 2 novembre 2020 : Jour de congé légal (Toussaint)

Mercredi 11 novembre 2020 : Jour de congé légal (Armistice)

Vendredi 20 novembre 2020 : Jour de congé (St Verhaegen – Anniversaire de la fondation de l'ULB)

Vendredi 18 décembre 2020 : fin des cours du premier quadrimestre

Lundi 21 décembre 2020 : Début des vacances d'hiver

Lundi 4 janvier 2021 : Début de la 1^{ère} période d'évaluation de la première session

Samedi 23 janvier 2021 : Fin de la session

Lundi 1 février 2021 : Reprise des cours (deuxième quadrimestre)

Mardi 16 février 2021 : Suspension des cours (Mardi gras)

Dimanche 4 avril 2021 : Début des vacances de Printemps

Lundi 5 avril 2021 : Congé légal (Lundi de Pâques)

Lundi 19 avril 2021 : Reprise des cours

Samedi 1^{er} mai 2021 : Congé légal (Fête du travail)

Samedi 22 mai 2021 : Fin des cours du deuxième quadrimestre

Jeudi 13 mai 2021 : Congé légal (Ascension)

Lundi 24 mai 2021 : Début de la 2^{ème} période d'évaluation de la première session

Lundi 24 mai 2021 : Congé légal (Pentecôte)

Samedi 26 juin 2021 : Fin de la première session

Lundi 16 août 2021 : Début de la deuxième session

Samedi 11 septembre 2021 : Fin de la deuxième session

Consultez le calendrier en ligne : <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/calendrier-academique-harmonise-2020-2021-en-sequence-de-semaines>

Séance d'accueil des étudiants

A l'occasion de la rentrée académique, une séance d'accueil pour tou·te·s les étudiant·e·s des différents programmes en études européennes se déroulera à l'Institut d'études européennes le **Vendredi 11 septembre 2020 de 9h00 à 12h30**

Inscrivez-vous : <https://www.iee-ulb.eu/evenements/formations/seance-daccueil-des-nouveaux-etudiant-e-s-de-liee-ulb-2020/>

Nous vous souhaitons une excellente année académique !

Coordonnées de l'IEE

Institut d'Etudes Européennes
de l'Université libre de Bruxelles
Avenue F.D. Roosevelt, 39
1050 Bruxelles
Belgique
<http://www.iee-ulb.eu>
iee@admin.ulb.ac.be